

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

| Environnement opérationnel |

Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, région qui accueille et produit dans le même temps un grand nombre de réfugiés et de déplacés internes, les politiques et les pratiques des gouvernements sont fortement influencées par des considérations politiques et sécuritaires. Ce contexte opérationnel est encore compliqué par le fait que la plupart des pays sont dépourvus de régimes d'asile officiels et des structures correspondantes. Bien que la tradition d'hospitalité à l'égard des réfugiés et des autres personnes déplacées de force y soit profondément ancrée, il y a encore beaucoup à faire pour améliorer le climat de protection et renforcer les programmes d'assistance.

En Iraq, la sécurité reste précaire. La violence qui s'est déchaînée avant les élections de mars 2010 ne s'est pas apaisée au lendemain du scrutin. Les élections auraient dû ramener une certaine stabilité et améliorer les perspectives d'avenir de centaines de milliers de réfugiés et de déplacés

internes ; cependant, la cohésion nécessaire à la formation d'un nouveau gouvernement fait toujours défaut, ce qui entretient l'incertitude et la tension.

Quelque 1,5 million d'Iraqiens sont toujours déplacés à l'intérieur de leur pays et des centaines de milliers de leurs compatriotes réfugiés dans des États voisins ; en revanche, le nombre de personnes qui fuient l'Iraq a diminué, parallèlement à la réduction relative de la violence observée dans le pays depuis la fin de l'année 2008. Si les conditions ne sont pas encore propices à une vaste opération d'aide au rapatriement librement consenti, bon nombre d'Iraqiens ont regagné leur pays par leurs propres moyens. Ces personnes n'ont pas tiré parti de l'assistance au rapatriement individuel proposée par le HCR, préférant conserver leurs liens avec leur pays d'asile pendant qu'ils évaluaient la situation dans leur pays d'origine.



**En Iraq, les déplacés
internes vivent dans des
conditions difficiles.**

Au Yémen, le nombre d'arrivants somaliens a connu au premier semestre 2010 une diminution spectaculaire par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Ceci s'explique peut-être par des évolutions survenues en Somalie, notamment par le contrôle plus strict exercé sur les itinéraires migratoires.

Le conflit qui oppose depuis cinq ans le Gouvernement yéménite et le groupe Al-Houthi a entraîné d'importants mouvements de population, quelque 342 000 individus étant enregistrés comme déplacés internes au Yémen du Nord. Bien qu'un accord de cessez-le-feu ait été conclu en février 2010, seuls quelques rares déplacés ont regagné la zone de Sa'ada, touchée par le conflit. L'absence de présence viable de l'État et de garanties de sécurité, associée aux destructions incessantes et au manque de services essentiels, a empêché la plupart des déplacés de rentrer.

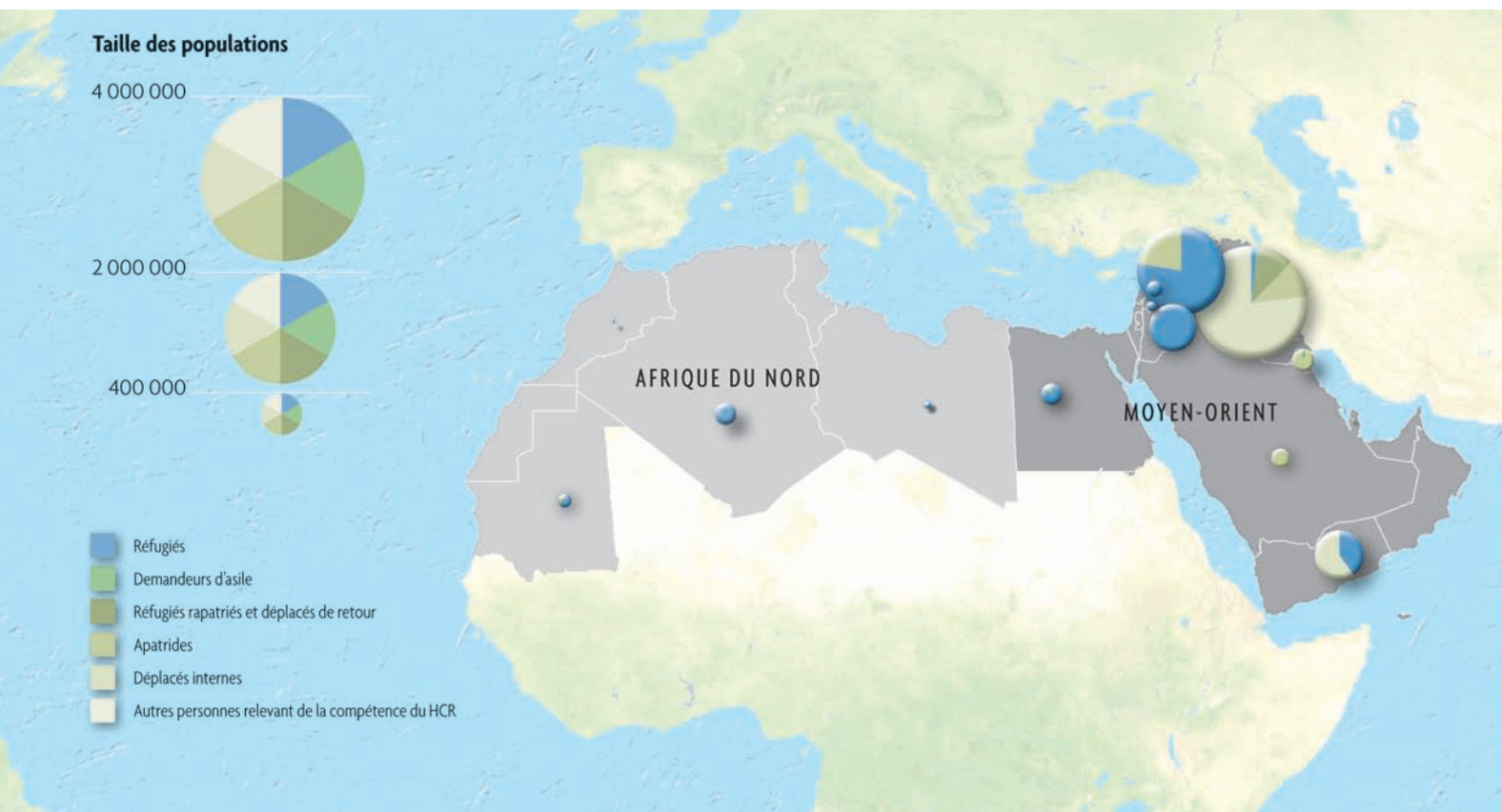
L'Algérie, Israël, le Maroc et la Mauritanie ont progressé dans l'élaboration de cadres de protection nationaux. En Algérie, le HCR travaille avec le Gouvernement à une loi nationale sur l'asile. Une stratégie de protection globale a également été élaborée à l'intention des réfugiés sahraouis accueillis dans les camps de Tindouf, au sud du pays. Cette stratégie, mise au point en consultation avec les personnes qui relèvent de la compétence du HCR, vise à remédier à certaines lacunes dans la protection et le respect des droits de l'homme, notamment par la création d'unités chargées de la protection sur le terrain.

Les visites familiales sur le territoire du Sahara occidental, lancées en 2004 au titre des mesures de rétablissement de la confiance, sont suspendues depuis la fin du mois de mars 2010. Jusqu'à présent, une dizaine de milliers de réfugiés ont bénéficié de ce programme. Des consultations ont été entreprises avec toutes les parties en vue de relancer le programme de visites et, avec un peu de chance, de l'étendre.

En Mauritanie, le Gouvernement consolide son régime d'asile national tout en contribuant à la réintégration de près de 20 000 rapatriés en provenance du Sénégal. Les mouvements de rapatriement librement consenti devraient reprendre en octobre 2010, avec à terme, le retour de quelque 2 500 réfugiés.

Au Maroc, autre pays de transit important pour les migrants originaires d'Afrique sub-saharienne qui tentent de rallier l'Europe, le HCR est parvenu à forger de solides partenariats et à organiser un certain nombre de séances de renforcement des capacités à l'intention de juges, d'avocats et de fonctionnaires de police. La conclusion d'un mémorandum d'accord entre le ministère de la Justice et le HCR pour consolider et étendre un programme de renforcement des capacités de la magistrature est envisagée.

Israël accueille toujours un grand nombre de demandeurs d'asile originaires de pays d'Afrique sub-saharienne qui traversent l'Égypte et franchissent la frontière du Sinaï dans l'espoir de trouver une protection et davantage de moyens de subsistance. Le HCR a appelé Israël



et l'Égypte à négocier la mise en place de mécanismes respectueux des droits de l'homme pour gérer la situation. Parallèlement, le Gouvernement israélien a déployé des efforts pour instituer un système d'asile national.

Le HCR attendant de conclure un accord officiel sur ses activités avec le Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne, son engagement sur les questions de protection dans le pays demeure fragile. Le bureau du HCR à Tripoli a suspendu à deux reprises ses opérations au cours de l'année 2010. Pendant que de nouveaux arrangements de travail et un accord-cadre sont en cours d'examen avec le Gouvernement, le HCR opère à titre temporaire sous l'autorité du bureau du Coordinateur résident à Tripoli. Ses interventions sont limitées aux réfugiés urbains enregistrés et centrées sur la réinstallation.

Dans la région du Golfe, l'édification de solides partenariats avec les gouvernements et la société civile, le plaidoyer pour la protection internationale et l'espace d'asile, ainsi que le renforcement des capacités nationales et les activités de collecte de fonds sont au premier plan des priorités du HCR.

| Priorités stratégiques en 2011 |

- *Aider les gouvernements du Moyen-Orient à offrir protection et assistance humanitaire aux réfugiés iraqiens, ainsi qu'aux personnes déplacées à l'intérieur du pays*

Les conditions de sécurité nécessaires à la promotion du rapatriement librement consenti des réfugiés iraqiens n'étant pas réunies, le HCR continuera d'offrir protection et assistance à cette population dans les pays voisins. Parallèlement, la recherche d'autres solutions durables, notamment de la réinstallation, sera intensifiée. Afin de préserver et d'étendre l'espace de protection actuel, le HCR continue d'appeler la communauté internationale à soutenir les pays de la région qui accueillent des réfugiés. Le Haut Commissariat entend renforcer dans le même temps ses activités de protection et d'assistance en faveur des déplacés internes et des réfugiés de retour en Iraq. Des mécanismes d'accueil et de réintégration initiale des populations de retour ont été mis en place.

- *Répondre aux besoins de protection et d'assistance des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR au Yémen et dans les pays d'Afrique du Nord*

La situation des personnes déplacées et réfugiées au Yémen exige davantage d'attention car leur

vulnérabilité croît à mesure que la sécurité se dégrade. La stratégie du HCR prévoit de prodiguer une protection et une assistance humanitaire essentielle, consistant notamment à promouvoir l'autosuffisance, tout en continuant de rechercher des solutions durables.

Les nouveaux programmes en matière d'autosuffisance se poursuivront en Afrique du Nord. Ceux-ci sont basés sur la politique récemment développée par le HCR sur les réfugiés vivant en milieu urbain, actuellement mise en œuvre à titre expérimental en Égypte. Le HCR renforcera également son plaidoyer pour l'élaboration de systèmes d'asile nationaux par le biais de partenariats stratégiques avec les gouvernements et la société civile.

- *Toucher les personnes qui relèvent de la compétence du HCR au sein des mouvements migratoires mixtes afin de combler les lacunes en matière de protection et de garantir un espace d'asile*

La stratégie du HCR vise à renforcer et à développer les partenariats afin de constituer des capacités nationales aptes à gérer la protection des réfugiés participant à des mouvements migratoires mixtes. Le Plan d'action en dix points, lancé à titre expérimental en Afrique du Nord et mis en œuvre dans bon nombre de pays sub-sahariens, sert toujours de cadre stratégique au HCR dans ce domaine. Dans le même temps, les préoccupations des États en matière de sécurité et de migrations sont dûment prises en considération.

- *Accroître l'intérêt des gouvernements pour la création de régimes et de procédures d'asile conformes au droit et aux principes internationaux régissant la protection, et renforcer leur capacité dans ce domaine*

Afin d'élargir l'espace de protection dans la région, le HCR continue d'inviter les institutions nationales et régionales chargées des affaires de réfugiés à promouvoir l'asile et d'autres droits relatifs au déplacement forcé. Le Haut Commissariat offrira un appui et des formations techniques sur le droit des réfugiés et poursuivra sa série d'ateliers de renforcement des capacités.

- *Susciter davantage de respect pour les droits des réfugiés et des apatrides dans l'ensemble de la région, moyennant des partenariats stratégiques avec les gouvernements, les organisations régionales et la société civile*

Les partenariats du HCR avec des organisations intergouvernementales visent à garantir le respect des droits des réfugiés et des autres

Informations financières

Les besoins financiers du HCR au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont diminué, pour la première fois en six ans. Si les budgets pour l'Algérie, l'Égypte et le Yémen ont augmenté, ceux affectés à l'Iraq, à la Jordanie et à la Syrie ont connu une baisse sensible, ce qui explique la réduction générale.

personnes relevant de sa compétence, y compris les apatrides. Le resserrement des liens noués avec l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), la Ligue des États arabes (LEA), le Parlement arabe provisoire et le Conseil de coopération du Golfe (CCG) pourrait déboucher sur une meilleure connaissance des droits des personnes relevant de la compétence du HCR dans la région et à un renforcement de l'appui politique, humanitaire et financier. Une étude comparative sur le droit d'asile dans la charia islamique et dans le droit international des réfugiés, publiée en juin 2009, fait aujourd'hui l'objet d'une ample diffusion auprès des gouvernements et des institutions de la société civile. Le HCR et la LEA entendent également organiser une série d'ateliers sur le droit des réfugiés et des apatrides à l'intention de parlementaires arabes.

○ Déceler et suivre les lacunes dans la protection des apatrides et aider les gouvernements à réduire les cas d'apatridie

Pour traiter le problème de l'apatridie dans la région, le HCR a élaboré une stratégie qui prévoit une formation intensive sur la question, tant pour son personnel que pour les organes gouvernementaux compétents et les institutions de la société civile concernées. Le Haut Commissariat a également intensifié ses efforts de recherche et de plaidoyer dans ce domaine. Au cours de l'année 2011, le HCR et le Parlement arabe provisoire prévoient d'organiser une session de travail sur l'apatridie dans le monde arabe.

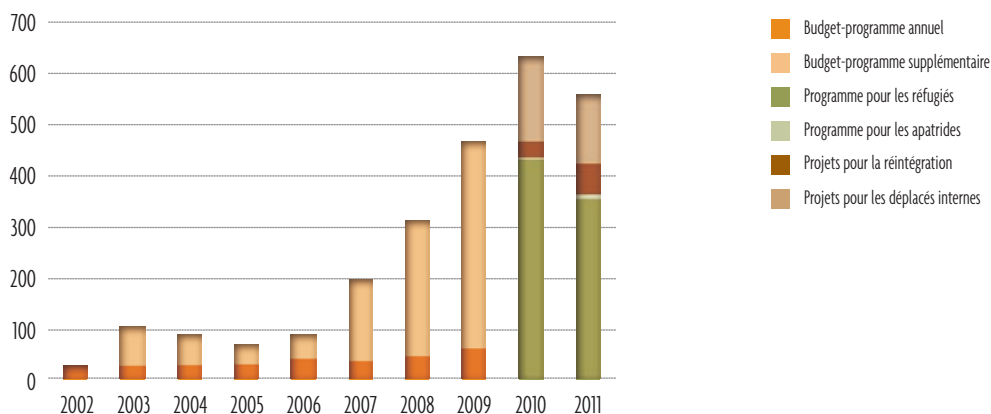
| Défis |

L'évolution rapide des conflits et la situation politique très tendue qui règne dans la région entravent les efforts visant à préserver un espace humanitaire pour les personnes qui relèvent de la compétence du HCR. À travers le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, les déplacés internes et les réfugiés sont prisonniers de situations qui se prolongent de plus en plus, ce problème étant aggravé par le vide politique en Iraq, l'instabilité croissante au Yémen, la question palestinienne, sans solution depuis si longtemps, et l'absence de perspectives concernant un règlement du différend au sujet du Sahara occidental.

Un grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile vivent dans des zones urbaines et les solutions durables qui pourraient s'offrir à eux sont limitées, de sorte que le HCR est obligé de rechercher des moyens novateurs pour les protéger et les aider. Enfin, le champ d'action restreint des ONG internationales et le manque d'expérience des homologues locaux imposent au HCR de maintenir une présence importante dans la région, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités. ■

Budget du HCR au Moyen-Orient et en Afrique du Nord 2002 - 2011

Millions (dollars E.-U.)



BUDGET DU HCR AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD (DOLLARS E.-U.)

Opération	Budget révisé	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés Internes	Total
	2010	2011				
AFRIQUE DU NORD						
Algérie	18 106 749	25 509 323	0	0	0	25 509 323
Jamahiriya arabe libyenne	5 405 723	6 236 846	0	0	0	6 236 846
Maroc	2 550 253	2 623 340	0	0	0	2 623 340
Mauritanie	7 864 950	7 185 528	0	0	0	7 185 528
Sahara occidental (Mesures de rétablissement de la confiance)	11 797 442	12 305 208	0	0	0	12 305 208
Tunisie	1 190 472	612 419	0	0	0	612 419
Sous-total	46 915 589	54 472 664	0	0	0	54 472 664
MOYEN-ORIENT						
Bureau régional d'Arabie saoudite ¹	3 186 375	3 110 018	946 131	0	0	4 056 149
Égypte	14 073 888	18 845 937	679 846	0	0	19 525 783
Émirats arabes unis	1 752 402	2 714 634	340 826	0	0	3 055 460
Iraq	264 285 219	37 232 724	4 087 597	61 210 298	108 067 620	210 598 239
Israël	3 067 763	2 689 268	0	0	0	2 689 268
Jordanie	63 459 834	43 412 779	0	0	0	43 412 779
Liban	13 665 524	12 453 792	661 358	0	0	13 115 150
République arabe syrienne	166 756 208	117 734 272	409 849	0	0	118 144 121
Yémen	50 200 066	33 842 457	0	0	25 861 689	59 704 146
Activités régionales	0	22 000 001	2 000 000	0	0	24 000 001
Sous-total	580 447 278	294 035 882	9 125 607	61 210 298	133 929 309	498 301 096
Total	627 362 867	348 508 546	9 125 607	61 210 298	133 929 309	552 773 760

¹ Couvre les États arabes du Golfe, y compris le Royaume d'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, le Sultanat d'Oman, le Bahreïn et le Qatar.